



AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
TRANSPARENCE - EQUITÉ - PROBITÉ

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 193/2026

A L'ENTREPRISE DITRACO SARL

Après avoir reçu le contrat du marché n° 25/MIN-ESURSI/CGPMP-RSI/SASM/MNK/NKN/KLS/2025, conclu avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, pour un montant total hors taxe, dollars américains un million quatre cent nonante mille vingt-cinq, soixante-neuf centimes (USD 1 490 025,69) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains dix mille quatre cent trente, dix-huit centimes (USD 10 430,18), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 10/07/2026

Directeur Administratif et Financier



Sceau de l'Etablissement

Didier DJIM. NGABO
Directeur Général

0000193